



209
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 15 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GOMARIN Philippe-Le Maire.

Etaient présents : Philippe GOMARIN, Marc BRETON, Camille VALLET, Simon BRETON, Julien DUGAS, Jean-Pierre GABEL, Nicole SOUBIRON, Martine GARNIER, Melissa SALLES

Procurations : Pierre BOULANGER à Philippe GOMARIN

Absents : Clarisse BLONDET

Secrétaire de séance : Nicole SOUBIRON

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour de la séance :

- Fixation loyer appartement mairie
- Mandat de gestion location
- Attribution logement mairie
- Régie communale de chasse : avenant n° 5 convention de réciprocité
- Modification suppléant Conseil de Communauté de la CCPV
- Enquête publique : déclassement du chemin communal (« Chemin d'Auffès »)
- Mise à jour du Plan communal de Sauvegarde
- Subvention « Les amis d'Arphy »
- Questions Diverses

- OBJET : Régie communale de chasse : avenant n° 5 convention de réciprocité

Suite au conseil de chasse du 27 juin 2026 avec les représentants des chasseurs, des élus, des propriétaires non chassant, il est proposé la modification de l'article 2 : tarif des cartes.

Il y a une carte d'invitation entre chasseurs d'Arphy et Aulas.

Proposition de relever le tarif annuel des cartes réservées aux résidents permanents à Aulas à 130 euros (et réservation aux sociétés de la Diane d'Aulas et à la régie municipale).

Accord à l'unanimité

Convention de réciprocité :

Si l'on considère le Coudoulous comme une colonne vertébrale, on pourrait envisager que l'on chasse une semaine d'un côté, une semaine de l'autre. Chacun garde ses baux, et on permet une réciprocité.

La règle de base qui doit être respectée est que les chasseurs d'Arphy soient autorisés à chasser sur les terrains communaux.

Mr Gabel annonce voter contre la proposition où il manque les 70 hectares que ne veulent pas donner les chasseurs d'Aulas.

Mr Gomarin va les recontacter pour en re-discuter.

- **OBJET : Mandat de gestion location – Prix du loyer appartement La Matte :**

Suite à la proposition de gestion/location de « l'Agence Lieure » basée au Vigan (honoraires de gestion à 7,20%) , le conseil municipal à 6 voix pour, a décidé de mettre l'appartement de La Matte en gestion auprès de cette agence.

Le loyer est fixé à 800 euros par mois.

OBJET : Modification suppléant au Conseil de Communauté de la CCPV

Mr Gabel propose de laisser son poste de suppléant auprès du Conseil de Communauté de la CCPV à Me Martine Garnier, 2ème adjointe de la commune d'Arphy.

Accord à l'unanimité

OBJET : Enquête publique : déclassement d'un chemin communal

Mr le maire propose au conseil municipal de déclasser le chemin d'Auffès au Fesq (seul accès pour le lieu-dit « le Balquinet ») afin que l'ensemble des propriétaires concernés par ce passage l'entretienne. Une enquête publique permettrait d'écouter les remarques des riverains et autres.

Accord à l'unanimité pour le lancement de l'enquête.

OBJET : Approbation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour notamment sur les personnes à contacter et les numéros de téléphone (adresse mail) ainsi que sur la liste des personnes dites « fragilisées ».

Accord à l'unanimité

OBJET : Subvention « Les amis d'Arphy »

La subvention annuelle de 200 euros octroyée à l'association « Les amis d'Arphy » a été oubliée en 2025. Il est proposée de l'accorder sur 2025 et 2026 (avec un rattrapage de 2025).

Accord à l'unanimité

OBJET : Questions diverses

Les flyers pour le repas de la fête estivale d'Arphy + affichage en différents lieux de la commune.

Accord pour la création d'une page Facebook

Problème de réseau d'eau soulevé par Julien Dugas = recherche d'un conciliateur

OBJET : Questions diverses

- Le montant du loyer de l'appartement de la Matte sera au minimum de 800 € (8€ le m²)
-

La séance est levée à 19 h 00

Le Maire Philippe GOMARIN



[Handwritten signatures]

Al Goubion
Garier

Philippe
Gomar

